



Bail avec un préavis de congés au locataire d'un mois ?

Par simwyck

Bonjour,

Je souhaiterais louer la dépendance de ma maison à un jeune dans une situation précaire. Seulement, je ne peux pas faire de bail de location meublé classique, ou étudiant ou mobilité car je peux avoir besoin de récupérer ce logement dans un délai assez court.

L'idéal serait d'avoir un contrat d'un mois à tacite reconduction. Ainsi je pourrai, si besoin, demander au locataire de partir avec un préavis d'un mois.

Pour entrer un peu plus dans le détail, j'aurais peut-être à récupérer mon logement pour y vivre dans les prochains mois. Mais je souhaite quand même pouvoir dépanner cette personne. Dans le même temps, je continue à rembourser mon prêt immobilier. Aujourd'hui, je l'héberge gracieusement, faute d'autres options.

Quelles solutions existe-t-il SVP ?

Merci d'avance pour votre aide.